



ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2010

**MAIRIE
D'ECOLE -VALENTIN**

03 81 53 70 56

www.ecole-valentin.fr

BULLETIN MENSUEL

Janvier 2010

1- CONVENTION « CADRE » ENTRE LE SIRE MARPA ET LA COMMUNE

Il est proposé de signer une convention entre notre commune et le syndicat afin que les agents administratifs municipaux assurent le secrétariat administratif du SIRE MARPA.

En fin d'année civile, le syndicat reversera à la commune par mandat administratif le coût annuel des heures exercées (heures supplémentaires exonérées) par le secrétariat de la Mairie d'ECOLE-VALENTIN. En attendant le vote du budget 2010 du SIRE MARPA, la commune d'ECOLE-VALENTIN honorera également les factures relatives aux fournitures nécessaires au fonctionnement du SIRE qui s'engagera à rembourser cette avance dès validation de son budget.

Cette convention sera conclue pour une durée de 2 ans maximum correspondant à la durée du syndicat.

2 - PERSONNEL

Suite aux avis favorables des commissions paritaires C et B concernées, le Conseil Municipal décide de créer :

- un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} février 2010. En parallèle, une déclaration de vacance du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe sera faite auprès de Centre de Gestion du Doubs.

- un poste d'ASEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} février 2010. En parallèle, une déclaration de vacance du poste d'ASEM 1^{ère} classe sera faite auprès de Centre de Gestion du Doubs.

- un poste de Rédacteur Chef à temps non complet à compter du 1^{er} février 2010. L'agent occupera ce poste à raison de 34 h /35^{ème}. En parallèle, une déclaration de vacance du poste de Rédacteur Principal sera faite auprès de Centre de Gestion du Doubs.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYDED POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DU 8 SEPTEMBRE 1944

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux d'éclairage public dont le montant prévisionnel/estimé s'élève à 85 755,43 euros HT, notre commune sollicite l'octroi d'une aide financière du SYDED qui s'élèverait à 23,4 % du montant total HT des travaux.

Plan de financement : Fonds libre : 65 688,66 euros. Subvention du SYDED : 20 066,77 euros. Le montant de la subvention sera réaffecté en fonction du montant définitif des travaux. Le conseil municipal demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention et s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la subvention.

4 - CONVENTION TEMPADO

La commune de Châtillon-le-Duc ne souhaite plus adhérer à ce projet. Le conseil municipal décide donc de suspendre son engagement également, le coût de la prestation étant trop élevé pour une seule commune. Une réflexion sera engagée sur l'opportunité de la mise en place d'animations pour les adolescents.

INFORMATIONS Aménagement ligne AUXON-VIOTTE

Une lettre ouverte de la part des membres du « collectif LGV » a été adressée aux membres du conseil municipal début décembre et à quelques riverains. Dans ce courrier irrespectueux voir offensant, des informations inexacts ont été communiquées. Depuis novembre des démarches ont été entreprises par le collectif en complément des celles initiées par la commune :

- Demande d'audience auprès du Secrétariat Général des Affaires Régionales. Un compte-rendu de cette réunion a été transmis au Maire qui le tient à la disposition du public.
- Prise de rendez-vous auprès de Madame la Présidente de Région.
- Réunion avec Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Suite à cette entrevue et après une rencontre avec différents membres du collectif, de la rédaction d'un communiqué de presse expliquant la démarche du collectif et notamment de soutenir la Municipalité. Monsieur le Maire, compte tenu des discussions constructives, envisage à nouveau de réunir la commission extra-municipale qui est la seule force de proposition auprès de la Municipalité.

INFORMATIONS Aménagement ligne AUXON-VIOTTE ... suite

- La première phase d'abattage est terminée. Elle concernait l'emprise R.F.F. La seconde phase va débuter d'ici la fin du mois de janvier. R.F.F. et l'O.N.F. ont rencontré le Maire, le conseiller du Maire pour la forêt et l'agent technique de la commune pour faire l'inventaire des arbres à couper sur le domaine communal.
- Il a été décidé que tous les arbres représentant un danger potentiel seront abattus. Reste la problématique des arbres sur le merlon de la Rue des Vergers. Un diagnostic précis sera réalisé afin de ne pas supprimer l'ensemble des végétaux.
- S'agissant des arbres dans les parcelles privées, M. BRULPORT rencontrera chacun des propriétaires. Ils exprimeront leur souhait qui sera communiqué à R.F.F. par écrit. Le propriétaire et R.F.F. devront alors s'accorder pour réaliser ce chantier d'abattage.
- Le maître d'ouvrage de la Halte ferroviaire a été désigné. Il s'agit de Réseau Ferré de France. Comme la loi Bouchardeau l'oblige, compte tenu du montant des travaux, une concertation publique sera ouverte courant 2010. Celle-ci sera suivie d'une enquête publique.
- Rue Champêtre ; une visite va être organisée sur site avec les trois riverains concernés pour une modification de l'accès de service et de secours sur la ligne ferroviaire.
- Concernant l'étude du bruit établie par RFF, la municipalité ne souhaite pas demander une contre expertise. Si nécessaire en fonction des résultats que R.F.F. communiquera après la mise en service de la ligne, une contre expertise pourra être envisagée.

Planning des Travaux :

- La circulation piétonne sera interdite entre le 25 janvier et le 30 avril 2010 sur le **pont reliant la RN57 à la rue Champêtre en raison de travaux de réfection du pont.**
- La **circulation sur l'ouvrage de l'Amitié sera coupée pour la période du 22 février au 31 juillet 2010.** Le passage des piétons sera maintenu par la mise en place d'une passerelle parallèle à l'ouvrage et un itinéraire de déviation pour les véhicules sera défini.



INFORMATIONS DIVERSES

- **Concert de Noël** : les photos sont en ligne sur le site de la Mairie (<http://www.ecole-valentin.fr>)
- **Parking rue du Parc**: Le stationnement sur le parking en face de la Mission est depuis le 18 novembre réglementé en zone bleue. Des contrôles seront effectués à compter du 1er février 2010.
- **Déneigement** : Par arrêté municipal, **les riverains ont obligation de nettoyer les trottoirs en bordure de leur propriété.** Merci de veiller également au bon stationnement des véhicules afin de ne pas gêner les interventions des employés communaux.
- **Planning des conseils municipaux**

Vendredi 5 FEVRIER Vendredi 5 MARS Vendredi 26 MARS spécial Budget Vendredi 2 AVRIL Vendredi 7 MAI Vendredi 4 JUIN

Vendredi 2 JUILLET Vendredi 3 SEPTEMBRE Vendredi 1 OCTOBRE Vendredi 5 NOVEMBRE Vendredi 3 DÉCEMBRE

- **Comité de jumelage** : Une visite de nos partenaires irlandais aura probablement lieu entre le 5 et le 12 avril 2010.
- **Fermetures de classes rentrée 2010**: Suite à la mobilisation de la municipalité, des enseignantes et des parents d'élèves, l'inspection académique a maintenu les classes de maternelle et de primaire menacées de fermeture.
- **Un jour supplémentaire de campagne de conteneurisation est prévu pour ECOLE-VALENTIN le jeudi 11 février.** Pour plus d'information les usagers peuvent contacter le 0 800 800 674. Les bacs doivent être sortis même vides toute la journée avec les étiquettes collées au dos.



AGENDA

Jeudi 28 janvier	Don du Sang au CAL Lumière de 15h30 à 19h30 organisé par l'ADSBEV.
Dimanche 31 janvier	Thé dansant organisé par l'UNC de 14h30 à 19h au CAL.
Vendredi 5 février	Conseil Municipal à 20h00
Samedi 13 février	Saint-Valentin organisé par l'Association « Les Granges de Valentin » à la MCV.